

Engagements environnementaux du Bloc Québécois

Élections 2015

- **Le Bloc Québécois fait sien l'objectif du gouvernement du Québec de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 80% à 95% d'ici 2050 par rapport à 1990.** Par ailleurs, considérant les efforts consentis par le Québec en la matière, le Bloc Québécois exige que les états qui luttent activement contre les émissions de GES ne soient pas pénalisés en faveur des principaux responsables, tels que l'Alberta. Le Bloc Québécois demande donc une approche territoriale dans le calcul des émissions de GES, pour que les pollueurs soient chargés de réduire réellement leurs émissions au lieu de surfer sur les efforts des bons élèves comme le Québec.
- Il est évident que seul le Bloc Québécois est en mesure de relayer adéquatement et sans compromis la volonté des Québécoises et Québécois d'agir concrètement pour lutter contre les changements climatiques, notamment en faisant la promotion de la bourse du carbone défendue par le Québec pour favoriser l'ajout d'autres partenaires nord-américains à l'entente déjà existante, et en s'opposant aux projets de transport de pétrole bitumineux albertain sur le territoire du Québec, que ce soit par rail, oléoduc ou par bateau.
- Le Bloc Québécois mène la charge contre les projets de pipeline Énergie Est et de transport d'hydrocarbures par train vers Belledune, et exige un droit de veto pour le gouvernement du Québec sur tout projet de transport d'hydrocarbures et de matières dangereuses sur son territoire.

Proposition du Bloc Québécois : SPEDE et approche territoriale pour les GES
--

- Le Bloc Québécois propose un plan qui repose sur une **approche territoriale**, sur la promotion active et le développement de la bourse du carbone mise en place par le Québec et la Californie en 2013, et sur des mesures fédérales que le gouvernement peut entreprendre dans ses propres champs de compétence. L'idée directrice est de récompenser le Québec et les autres provinces qui ont déjà pris des mesures énergiques pour réduire leurs émissions de GES, tout en punissant les provinces qui se traînent les pieds.

- **L'approche territoriale** est le fait de diviser par province l'objectif de réduction des gaz à effet de serre du Canada afin de tenir compte des efforts déjà réalisés.
- Puisqu'il existe déjà une bourse du carbone qui peut avoir une portée nord-américaine, le Bloc Québécois propose d'intégrer une telle approche territoriale au **Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE)** lancé par le Québec et la Californie (bourse du carbone). Le Bloc propose de travailler activement au succès de cette initiative, notamment en faisant la promotion de ce projet pour favoriser l'ajout de nouveaux partenaires et étendre le territoire nord-américain couvert par la bourse du carbone.
- Le Bloc Québécois réclame enfin du gouvernement fédéral qu'il mette en place, dans ses champs de compétence, des **mesures visant à réduire les émissions de GES** :
 1. Instauration d'un programme de remise pour ceux qui optent pour l'achat de véhicules à haut rendement énergétique;
 2. Mise en place d'un étiquetage écoénergétique obligatoire des véhicules;
 3. Bonification du financement des programmes pour développer les énergies renouvelables;
 4. Soutien au développement d'usines de fabrication d'éthanol provenant des résidus forestiers, agricoles et domestiques (éthanol cellulosique);
 5. Bonification du financement des programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels;
 6. Instauration d'incitatifs fiscaux pour l'installation/conversion de systèmes de chauffage propres (réduire l'importance du mazout comme source d'énergie), notamment via la géothermie/hydroélectricité;
 7. Abolition du régime fiscal avantageux à l'égard des pétrolières;
 8. Instauration d'incitatifs pour une introduction maximale des véhicules électriques ou hybrides dans les parcs de véhicules des sociétés fédérales.
 9. Rendre remboursable le crédit d'impôt sur l'achat de titres de transport en commun pour inciter encore plus de citoyens à délaissé leur voiture au profit du transport en commun.

Favoriser l'implantation de la voiture électrique

- ✓ Dès 2006, le Bloc Québécois proposait d'encourager l'achat de véhicules écoénergétiques.
- ✓ Le Bloc Québécois demande toujours qu'un effort sérieux soit entrepris par le gouvernement fédéral et propose un plan en trois volets qui permettra de favoriser l'implantation à grande échelle de la voiture électrique. Conséquemment, faire du Québec un chef de file de la voiture électrique en Amérique du Nord signifie :
 - a) Intensifier le soutien à la recherche et au développement en améliorant le crédit d'impôt pour la recherche et en le rendant remboursable; mettre en place un programme d'investissement pour les recherches liées à la mobilité électrique, au transport intelligent et aux nouveaux

matériaux plus légers; de même qu'investir dans la recherche fondamentale (particulièrement dans le développement des batteries), notamment en élargissant les critères du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile afin que les PME innovantes du secteur de l'électrification des transports puissent aussi être admissibles.

- b) Soutenir financièrement le Québec et les provinces dans l'implantation de bornes de rechargement, en offrant un crédit d'impôt pour l'installation de bornes dans les entreprises et de fiches de recharge dans les résidences personnelles; en implantant des bornes dans les édifices fédéraux; de même qu'en abolissant la TPS pour tout le matériel nécessaire au déploiement des infrastructures. Cette mesure est inspirée par le programme Branché au travail du gouvernement du Québec.
- c) Stimuler l'achat de véhicules électriques en remettant en place les incitatifs à l'achat de véhicules écoénergétiques :
 - Remboursement de 5 000 \$ pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable.
 - Dépôt d'un projet de loi inspiré de la loi zéro émission de la Californie qui force les manufacturiers et concessionnaires à réserver une part minimale de leur parc automobile pour les véhicules électriques.
 - Instaurer une politique gouvernementale d'achat de véhicules électriques et hybrides rechargeables lors du renouvellement de son matériel afin de réduire son empreinte environnementale, avec l'objectif que le parc de véhicules gouvernemental soit majoritairement constitué de véhicules partiellement et entièrement électriques d'ici 2030.

■ Déposer une charte du bois

- ✓ Le Bloc Québécois défend depuis plusieurs années l'idée d'une charte du bois pour favoriser l'utilisation de ce matériau dans les constructions fédérales.
- ✓ Cette stratégie est non seulement bénéfique pour la relance de l'industrie forestière, mais il s'agit aussi d'un excellent moyen de lutter contre les gaz à effet de serre.
- ✓ En effet, étant donné que les produits ligneux constituent un substitut aux produits énergivores comme l'acier, qui nécessite beaucoup d'énergie dans sa transformation, l'utilisation du bois représente une façon concrète de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- ✓ Le renouvellement du parc forestier, avec la croissance des arbres, absorbe le carbone et agit ainsi comme puits de carbone, permettant d'améliorer encore le bilan d'émissions de GES du Québec.

- ✓ L'utilisation de bois dans la construction domiciliaire a une longue histoire au Québec et au Canada. La majorité des résidences unifamiliales sont construites en bois. De leur côté, les immeubles commerciaux et industriels sont normalement construits en béton ou en acier. Des avancées technologiques récentes du bois d'ingénierie, comme les bois aboutés ou les lamellés-collés, ont été mises au point pour faciliter le développement de la construction en bois.
- ✓ En même temps, les codes du bâtiment de plusieurs gouvernements ont commencé à permettre l'utilisation du bois dans des situations plus variées et diverses. Par exemple, la Colombie-Britannique vient de permettre la construction d'immeubles de six étages en bois par rapport à l'ancienne norme de trois ou quatre étages. En Suède, il y a des bâtiments de dix étages à ossature de bois!

Investissement dans les infrastructures vertes (Société de financement des infrastructures environnementales – SOFIE)

- ✓ L'objectif en créant la SOFIE est de mettre en place un programme d'infrastructure de grande envergure sans provoquer des déficits budgétaires démesurés.
- ✓ Nous entrevoyons un programme de 10 G\$/an, soit 40 G\$ sur quatre ans.
- ✓ Les transferts devraient se faire en bloc vers un compte provincial créé afin de les recevoir, de manière à éviter les ingérences et le tatillonnage associés aux négociations projet par projet.
- ✓ Les critères associés à ces transferts devraient être très souples :
 - Le financement fédéral couvre 50% du coût du projet;
 - Il s'agit d'une dépense d'immobilisation (les dépenses courantes ne sont pas admissibles);
 - L'infrastructure contribue à l'amélioration du bilan environnemental de la province (par exemple, mais sans limiter : transport en commun, électrification des transports, assainissement des eaux, adaptation aux changements climatiques);
 - Peu importe qu'il s'agisse d'une infrastructure gouvernementale, paragouvernementale ou municipale; il appartiendra aux provinces d'effectuer ces arbitrages.

Transport ferroviaire : protéger notre monde

- ✓ Le Bloc Québécois exigera un resserrement immédiat des règles de sécurité pour le transport ferroviaire des matières dangereuses :
 - Interdire dans les six mois l'utilisation des vieux wagons DOT-111, comme ceux qui ont détruit Lac-Mégantic, pour le transport de produits toxiques ou dangereux;

- Interdire dans les six mois l'utilisation des wagons DOT-111 de deuxième génération¹ pour le transport des produits pétroliers les plus explosifs et le pétrole bitumineux, et interdire leur utilisation pour le transport de tous les produits toxiques ou dangereux dès la fin de 2018;
- Mettre fin à l'autoréglementation des compagnies ferroviaires qui fait en sorte qu'elles décident elles-mêmes des règles qui s'appliquent à elles;
- Quadrupler le nombre d'inspections et augmenter considérablement les amendes en cas de contravention pour s'assurer que les règles soient respectées;
- Faire payer l'embauche des inspecteurs supplémentaires de Transports Canada aux entreprises ferroviaires par une taxe spéciale sur le transport de produits dangereux;
- Exiger des compagnies ferroviaires qu'elles obtiennent l'autorisation du gouvernement du Québec avant de faire circuler un train-bloc pétrolier pour que celui-ci, de concert avec les municipalités, puisse mettre en place les mesures nécessaires à la sécurité publique.

Lutte aux algues bleu-vert (cyanobactéries)

- ✓ Le gouvernement fédéral s'est désinvesti en matière de protection environnementale au cours des dernières années, notamment en coupant systématiquement les budgets d'Environnement Canada.
- ✓ En conséquence, le ministère québécois de l'Environnement doit mettre les bouchées doubles pour protéger les cours d'eau du Québec, y compris le lac Champlain, tout en voyant lui aussi ses ressources faire les frais de l'austérité.
- ✓ Le Québec gère déjà la problématique des algues bleu-vert sur son territoire et une entente a même été signée avec l'État du Vermont pour combattre conjointement la prolifération des cyanobactéries.
- ✓ Le Bloc Québécois exige un réinvestissement de la part du gouvernement fédéral, mais aussi que les sommes réinvesties soient transférées directement au gouvernement du Québec pour permettre au ministère québécois de l'Environnement d'appliquer son propre plan de lutte aux cyanobactéries et d'assumer ainsi pleinement sa mission de protection des cours d'eau et du lac Champlain en particulier.
- ✓ Il ne fait aucun doute que le fédéral doit prendre des mesures efficaces dans ses propres champs de compétence pour lutter contre la prolifération des algues bleu-vert.
- ✓ Quant à la problématique du phosphore, dès le 12 juin 2007, le Bloc faisait adopter par le Comité de l'environnement une motion demandant « au gouvernement de modifier le Règlement sur la concentration en phosphore afin d'éliminer progressivement la concentration de phosphore dans les détergents pour lave-vaisselle et les détergents pour buanderie et que rapport de l'adoption de cette motion soit fait à la Chambre à la première occasion. »

¹ Il s'agit de wagons DOT-111 dont les extrémités ont été renforcées par un bouclier protecteur mais dont la citerne est aussi mince que les modèles plus anciens.

- ✓ Le gouvernement conservateur a préféré faire la sourde oreille à cette motion tout comme il a fait la sourde oreille au gouvernement du Québec qui, par la bouche de la ministre québécoise de l'Environnement, a demandé au gouvernement fédéral de lui emboîter le pas et d'interdire les détergents contenant du phosphore.
- ✓ Le Bloc Québécois a ensuite déposé un projet de loi en ce sens en 2008 (C-469) visant à interdire les phosphores dans les détergents.
- ✓ Le Bloc Québécois déposera de nouveau ce projet de loi lors de la prochaine législature.

Réinvestissement dans la science

- ✓ Pour défendre l'industrie pétrolière et saboter les efforts de lutte aux changements climatiques, le gouvernement conservateur s'est attaqué à la science en mettant la hache dans les programmes et en muselant les chercheurs.
- ✓ Le Bloc Québécois travaillera au rétablissement des programmes de recherche sur les changements climatiques, en priorisant ceux étant liés au Saint-Laurent, comme les subventions à l'Institut Maurice-Lamontagne de Mont-Joli. Il déposera un projet de loi assurant la liberté d'expression et de diffusion des scientifiques employés par le gouvernement fédéral ou financés par celui-ci.